

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Séez

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Laurent CHELLE**

**2021-10**

## **CRÉATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES (MFS) SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE TARENTOISE**

Du 03 septembre 2019 au 31 octobre 2020, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) a pu bénéficier sur son territoire, au titre d'une convention de mutualisation, des services de la Maison de Services Au Public de la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

Cette mutualisation a permis de mettre en lumière les réels besoins de notre territoire en termes d'orientation et d'accompagnement des usagers. Composé de 8 communes, notre territoire de la Haute-Tarentaise, est un bassin de vie à part entière.

Forts de cette expérience et au regard de la fréquentation de ce service sur notre territoire, il nous semble essentiel de poursuivre et de pérenniser ce service.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite donc s'engager dans la création de sa propre Maison France Services (MFS).

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise dispose d'ores et déjà d'un service d'accompagnement dédié aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap : le service Etoile. La Maison France Services sera adossée au service Etoile. Nous parlerons du pôle Solidarités. La mutualisation permettra de garantir une continuité de service mais également de profiter des méthodes de travail déjà mis en place par le service Etoile.

Les financements potentiels pour mener à bien ce projet : investissement soutien via la DETR et fonctionnement financement de l'Etat à hauteur de 30 000€ par an.

La labellisation de ce service dépendra de certains critères comme la présence de 2 animatrices formées, l'ouverture à minima de 24 heures sur 5 jours, de locaux adaptés à l'accueil et la prise de rendez-vous confidentiels.

Le cahier des charges est pris en compte dans la création de ce service : des locaux disposant des critères souhaités ont été trouvés sur Bourg-Saint-Maurice, création prochaine de 2 postes d'animatrices, des horaires d'ouverture en cohérence avec les attentes de l'Etat et en lien avec la Préfecture pour les sessions de formations programmée en 2021.

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire et des compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie réuni le 15 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie réuni le 12 janvier 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison France Services au sein de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la création de la Maison France Services.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

